

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_101

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	6	4	43

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL donne procuration à Madame Sarah SALAH-ALY, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_101

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Le résultat de clôture au 31/12/2025 du budget annexe « Photovoltaïque » s'élève à **(+) 26 867,58 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **(+) 26 867.59 €**
- Section d'investissement : **(-) 0.01 €**

Aucun reste à réaliser n'a été constaté sur l'exercice écoulé.

Les résultats constatés au compte administratif 2025 du budget annexe « Photovoltaïque » se décomposent de la manière suivante :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	82 791,48	53 770,61	64,95%
Recettes	82 791,48	80 638,19	97,40%
Résultat de l'exercice		26 867,58	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	59 191,46	30 200,28	51,02%
Recettes	59 191,46	32 876,41	55,54%
Résultat de l'exercice		2 676,13	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		24 191,46	
Résultat de clôture (A)		26 867,59	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	23 600,02	23 570,31	99,87%
Recettes	23 600,02	23 570,32	99,87%
Résultat de l'exercice		0,01	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		-0,02	
Résultat de clôture (B)		-0,01	

Résultat global de clôture (A+B)		26 867,58	
---	--	------------------	--

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 correspondent :

- au remboursement des intérêts d'emprunt à hauteur de 6 629,98 € (chapitre 66)
- à l'obligation d'amortissement des installations pour 23 570,30 € (chapitre 042).

Les recettes rattachées au titre de la vente de la production d'électricité à EDF se sont élevées à 32 876,39 € (chapitre 70).

Enfin, l'excédent de fonctionnement de 2024 a été repris en recettes de la section de fonctionnement du budget 2025 (compte 002) à hauteur de 24 191,46 €.

En ce qui concerne la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont concerné :

- le remboursement du capital de l'emprunt pour 23 570,31 € (chapitre 16)
- la reprise du déficit d'investissement de l'exercice 2023 pour (-) 0.02 € en dépenses (chapitre 001).

Les recettes d'investissement ont concerné :

- la dotation aux amortissements des panneaux photovoltaïque pour 23 570,30 € (chapitre 040)
- la couverture du déficit d'investissement de 2024 à hauteur de 0.02 € (chapitre 10).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1-relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 40 « Pour »,
3 « abstentions »**

- **D'ADOPTER**, le compte administratif 2025 du budget annexe « Photovoltaïque », conformément au document comptable joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**



Madame Mayline BRENNUS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026

ID : 974-249740093-20260610-2026_C_101-DE



Joé BEDIER